

Fiche Action n° 4 : FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE ET SON IDENTITE - AMELIORER LE CADRE DE VIE ET CREER DU LIEN ENTRE LES HABITANTS	
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION	
Contexte au regard des besoins, de la stratégie, des enjeux et plus-value du DLAL	<p>Le GAL Gâtinais français possède une identité riche, qui prend ses racines dans un environnement partagé entre espaces agricoles, forêts et milieux naturels, et avec une forte présence de l'artisanat.</p> <p>Ainsi, le GAL Gâtinais français se définit par ses savoir-faire ancestraux (herboristerie, cressiculture, artisanat d'art,..), ses productions locales (chanvre, PPAM, cresson de Fontaine, élevage ovin,..), son patrimoine bâti, et la biodiversité qu'il héberge.</p> <p>Ce sont là des ressources précieuses, qui sont à la fois des attraits touristiques à mettre en valeur, mais qui sont aussi des atouts à préserver.</p> <p>En effet, le GAL Gâtinais français est aussi un lieu de vie : il s'agit donc d'allier développement économique et attractivité du territoire à la protection d'un environnement encore très préservé et à la qualité de vie de ses habitants.</p> <p>Ainsi, l'application de principes relevant de l'économie durable et de l'économie circulaire peut permettre de valoriser les ressources locales tout en favorisant une consommation plus responsable. Le tourisme durable en particulier peut être un outil de préservation du patrimoine et donc du cadre de vie des habitants. Ce sont aussi des leviers potentiels pour créer une plus grande cohésion sociale et un esprit de coopération sur le territoire.</p>
Le cas échéant, priorité(s) régionale(s) concernée(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Devenir un territoire leader en matière d'économie circulaire - Diversifier l'économie et l'innovation des territoires - La relation urbain-rural, créateur de lien social et affirmation de l'identité agricole de la Région
Descriptif synthétique du contenu de la fiche-action	<p>Afin de faire vivre l'identité de son territoire, le GAL prévoit dans sa stratégie de développement local de poursuivre la protection et la valorisation des entités qui le caractérisent : des productions locales emblématiques et un lien fort à l'agriculture, la place importante de la forêt et des milieux naturels, et un patrimoine culturel et architectural riche.</p> <p>Le GAL soutiendra les projets qui permettent un développement économique plus responsable, plus solidaire, et qui permettent au territoire de gagner en autonomie face à la raréfaction des ressources.</p> <p>Enfin le GAL placera l'Humain au cœur de sa stratégie de développement en rural en menant des actions permettant d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, de soutenir la vie locale, culturelle et artistiques et de créer un climat propice à la cohésion territoriale et aux initiatives citoyennes.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les influences agricole et forestière du GAL • Préserver et faire vivre le patrimoine identitaire du GAL (culture, bâti, art, savoir-faire, mémoire, histoire,...) • Produire et consommer de façon plus durable

	Améliorer le cadre de vie et faire vivre le territoire
Effets attendus (« on a réussi si »)	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'actions pédagogiques, culturelles et artistiques en lien avec les ressources naturelles, le patrimoine, la forêt et les productions locales • Meilleure connaissance du territoire du Gâtinais français et de sa culture par les habitants et les touristes • Meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement d'activités économiques • Développement de l'économie circulaire sur le territoire • Développement d'actions créatrices de lien social <p><i>Coopération :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Observation de ces effets à plus large échelle grâce à la mise en place d'action en coopération.
2. DESCRIPTION DU TYPE D'OPERATIONS	
<p>Descriptif des types d'actions</p> <p>Thématiques et modalités d'intégration de la coopération</p>	<p>Affirmer l'identité agricole et forestière du Gâtinais français :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver, répertorier et valoriser les races et variétés locales, végétales et animales • Faire connaître les productions agricoles locales typiques du Gâtinais, ainsi que les filières émergentes • Valoriser et faire comprendre la forêt, à la fois espace de loisir, écosystème et lieu de production • Sensibiliser le grand public (et notamment les publics jeunes) aux modes de productions agricole et forestière, mieux faire comprendre ces systèmes et permettre de créer du lien entre les professionnels des secteurs agricoles et forestiers et le grand public • Valoriser, gérer et préserver les multiples paysages du Gâtinais français et ses ressources naturelles (faune, flore, milieux naturels : prairies calcaires, zones humides, platières, mares, mouillères, marais,...) • Développer de façon maîtrisée une offre touristique durable en lien avec l'identité rurale du territoire ; Sensibiliser à la préservation de l'environnement ; Gérer les risques liés à la sur-fréquentation dans les espaces naturels ; Prévenir le vandalisme <p>Préserver et faire découvrir le patrimoine identitaire du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre et valoriser les métiers et savoir-faire anciens : Etudier, recenser, maintenir les pratiques et les adapter pour les pérenniser, former aux savoir-faire anciens • Faire connaître l'artisanat local, et notamment l'artisanat d'art • Consigner et faire entendre la mémoire orale • Recenser, étudier, préserver et restaurer le patrimoine mobilier et le patrimoine vernaculaire, le faire connaître, lui permettre de s'adapter

- Recenser, étudier, préserver et faire connaître les abris ornés et l'art rupestre
- Faire connaître et valoriser les métiers du patrimoine
- Encourager la découverte du territoire par la mobilité douce ou partagée (voies pédestres, cyclables, équestres et fluviales ; covoiturage)

Consommer de façon plus responsable et solidaire :

- Actions permettant d'encourager les habitants et les touristes à consommer des produits locaux et durables (systèmes de chèques cadeaux, édition de guides, labellisation, monnaies locales,...)
- Actions permettant de réduire le gaspillage alimentaire
- Promouvoir et accompagner les projets d'artisanat utilisant des matières premières locales et/ou recyclées (textile, vannerie, cosmétique, hygiène, ...)
- Soutenir les activités et les actions permettant de réduire la production de déchet, et qui favorisent le ré-emploi, la réparation et le recyclage de matériel et de matériaux (ex : Recyclerie, Valorisation des déchets verts, bourses aux matériaux, systèmes de consignes,...)
- Accompagner les commerçants, artisans, restaurateurs, acteurs touristiques et associations porteurs d'un projet de développement économique durable et responsable : études, investissements matériels et travaux permettant de limiter l'impact environnemental de l'activité et les potentielles nuisances ; Amélioration de l'aspect extérieur des locaux (ex : abords, devanture)
- Encourager et soutenir la mutualisation de matériel et des espaces (ex : aménagement de locaux commerciaux communs)

Améliorer le cadre de vie :

- Aider les entreprises à prendre compte l'intégration paysagère et les enjeux environnementaux dans le développement d'activités économiques, et à limiter les nuisances (bruit, pollution, partage des voiries,...) Soutenir la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces publics et privés, et des infrastructures ; Mettre en place des jardins et vergers partagés dans les communes
- Soutenir l'utilisation d'éco-matériaux dans les équipements et le mobilier urbain
- Lutter contre la dégradation des espaces communs (affichage, dépôts sauvages)
- Préserver et valoriser le ciel étoilé et l'environnement nocturne
- Etudier et mettre en œuvre des aménagements dans l'espace public permettant de faire face aux aléas climatiques (fortes chaleurs, inondations,...)

Faire vivre le territoire :

- Encourager les déplacements par des moyens de mobilité douce (vélo,

	<p>pédestre,...) ou partagé (co-voiturage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre au grand public de s'impliquer dans la vie du territoire : Organiser des chantiers participatifs en lien avec des projets agricoles, forestiers, de restauration de milieux naturels et/ou de plantation • Soutenir la mise en place d'évènements et d'espaces permettant de développer du lien social et de donner accès à des activités culturelles et de loisir • Mettre en place des espaces de vie partagés, d'entraide et de services (ex : espaces de télétravail, repair-café, Fab-Lab, ateliers-cuisine, espaces info sur les droits et la citoyenneté, l'éducation populaire, espaces info-conseils sur la qualité de l'habitat, espaces multi-services,...) • Soutenir les structures qui conseillent et accompagnent les habitants à améliorer la qualité de leur habitat, notamment sur le volet de la performance énergétique
3. BENEFICAIRES ET COUTS ELIGIBLES	
<p>Bénéficiaires potentiellement visés, <u>tous types d'actions confondus</u>.</p> <p><i>Si souhaité, détailler par type d'actions.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités et groupement de collectivités, Syndicats mixtes ▪ Chambres consulaires ▪ Associations loi 1901 et loi 1908 ▪ Entreprises¹ TPE / PME au sens communautaire ▪ Groupement d'exploitation au sein d'une structure juridiquement constituée et formes coopératives (groupement pastoral, ASA, CUMA, Coopérative, Association Loi de 1901, SCI, GIE, GIEE, SCIC, GFA, SCOP) ▪ Exploitants agricoles individuel ou sociétaire à titre principal ou secondaire affiliés MSA ▪ Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ et EPLEFPA) + les IME et IMPRO (instituts spécialisés ?)... ▪ Etablissement public industriel et commercial (EPIC)
<p>Dépenses éligibles <u>tous types d'actions confondus</u></p>	<p>Dépenses immatérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche et développement, diagnostics ▪ Etudes de marché ▪ Etudes préalables aux investissements et diagnostics ; Etudes d'impact ▪ Animation, accompagnement-conseil, expérimentations ▪ Dépenses de communication, notamment conception et édition de supports papier ou numérique pour dossier de presse, affiches, newsletter, site web, ou dépliants ▪ Actions d'information et de diffusion de connaissances : prestation

¹ selon la recommandation de la Commission 2003/361/CE :

une moyenne entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros ;

une petite entreprise est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros ;

une microentreprise est une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

	<p>d'intervenants, frais de réception (dépenses réelles directement rattachables à l'opération), conception de contenus de formation, de partage de connaissances, création de supports pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de formation, frais d'intervenants ▪ Frais d'adhésion (participation à des évènements) ▪ Dépenses directes de personnel (salaires brut et charges, en conformité avec les définitions du décret d'éligibilité interfonds) ▪ Frais de restauration, de déplacement et d'hébergement (justification éventuelle sur la base d'un barème en vigueur dans la structure, ou à défaut justification sur frais réels) Le cas échéant, dépenses indirectes des structures maître d'ouvrage, telles que définies dans le décret interfonds et dans la limite du taux forfaitaire de 15% des dépenses directes de personnel éligibles; ▪ Frais de visites sur le territoire du GAL (transport, entrée sur site, ...) <p>Dépenses matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat de foncier dans un but de préservation d'un milieu naturel ou de création d'Aires terrestres éducatives (ATE) – organisme public ou association uniquement ▪ Investissements matériels, travaux d'aménagement intérieur et extérieur (construction ou réhabilitation) et plantations ▪ Création de supports pédagogiques et aménagements liés à la viabilité des sites pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Acquisition de graines, plants, essences ○ Outils et matériel de jardinage ○ Outils pour les chantiers participatifs (gants...) ▪ Achat de denrées locales et de saisons pour les actions pédagogiques
Exemples de critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires potentiels et emprise du projet - Collaboration avec les acteurs locaux dans la définition du besoin et la mise en œuvre du projet et implication citoyenne dans le projet - Projet appliquant les principes de l'économie circulaire - Projet participant à préserver les ressources naturelles et patrimoniales du territoire - Projet contribuant à l'épanouissement des habitants sur le territoire - Utilisation de matériaux bio-sourcés et intégration paysagère dans le cas de projets de travaux
4. COFINANCEURS ET LIGNES DE PARTAGE	
Cofinanceurs potentiellement mobilisables et, le cas échéant, dispositifs	Contrat de Parc, Autofinancement des maîtres d'ouvrage public, EPCI, Conseil régional, Conseils départementaux, Etat, Agence de l'eau Seine-Normandie, ADEME, Fondation patrimoine
Lignes de partage envisagés avec les autres dispositifs de la	Les projets finançables via les autres dispositifs de la déclinaison régionale du PSN ne le sont pas par le programme LEADER.

déclinaison régionale du PSN ²	
5. SUIVI ET EVALUATION DE LA FICHE-ACTION	
Indicateurs de suivi envisagés	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> (décrivent la nature des acteurs ou tâches conduites) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets soutenus – Nombre de bénéficiaires directs et indirects - Montant total des investissements réalisés dans le cadre du programme LEADER / Montant de subventions accordées - Nombre d'actions d'animation, de réunions organisées auprès d'entreprises pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux – Nombre de personnes touchées - Nombre de manifestations et d'actions pédagogiques réalisées - Nombre d'inventaires réalisés <p><u>Indicateurs de résultat</u> (décrivent les conséquences directes et facilement observables pour le bénéfice de l'action) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires estimé des actions menées Nombre de personnes touchées par des actions pédagogiques - Nombre d'entreprises ayant effectué des aménagements en vue de limiter leur impact sur l'environnement - Nombre d'utilisateurs de l'application « Rézo Pouce » dans le Gâtinais français

² Compte tenu des éléments à date de publication de l'AAC, susceptibles d'évoluer